

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree du 1^{er} février 2010 ajournée au 15 février 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Était absent :
André Picard

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

046- 2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 047-2010

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R 068-2009 AUTORISANT L'ACHAT DE BACS ROULANTS BLEUS

ATTENDU QUE le mémo de la MRC de Joliette du 16 février 2009 mentionnait que pour 100 à 200 unités le coût unitaire était de 64 \$ et que pour plus de 200 bacs le coût unitaire était de 62 \$/unité;

ATTENDU QUE le 2 mars 2009 la municipalité adoptait la résolution R 068-2009 autorisant l'achat de 50 bacs roulants additionnels aux 50 bacs précédemment commandés au coût de 62 \$/unité;

ATTENDU QUE la municipalité a acheté moins de 200 bacs et qu'il ya lieu de corriger le coût d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution R068-2009 afin que le coût d'achat autorisé passe de 62 \$ à 64 \$/bac :

ADOPTÉ

R 048-2010

ACHAT D'UN CAMION FORD F-150

ATTENDU QUE nous devons remplacer un véhicule désuet de notre flotte de véhicules;

ATTENDU QUE des analyses ont été faites et qu'un camion Ford F-150 convient le plus aux besoins du service des travaux publics ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues par des concessionnaires Ford et que « Automobiles Réjean Laporte et fils ltée » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE les crédits disponibles sont prévus au poste budgétaire 22-320-00-723;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un camion Ford F-150 au montant de 21 783,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

049-2010

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS
EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 15 février 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 76 011,73 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 050-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 23 503,95 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 051-2010

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU QUE la municipalité par sa résolution R 032-2004 a assigné Les Assurances Guy Varin pour transiger ses polices d'assurance avec la Mutuelle;

ATTENDU QUE monsieur Varin a déposé à la municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 91 002 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE l'offre de renouvellement est acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.
2. **QUE** la municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par les Assurances Guy Varin en date du 3 février 2010 et totalisent la somme de 91 002 \$ (incluant taxes applicables).
3. **QU'**une demande soit faite à l'assureur afin de hausser la couverture en responsabilité civile à 5 000 000 \$;
4. **QU'**un avenant soit demandé afin de couvrir l'achat des jeux d'eau, de même que les fautes professionnelles non couvertes;

ADOPTÉ

R 052-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 12 composteurs domestiques en achat regroupé avec la MRC de Joliette au coût de 54,50 \$/unité, pour un montant total de 654 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

R 053-2010

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2010

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2010.

ADOPTÉ

R 054-2010

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – REFINANCEMENT RÈGLEMENT 98-037

ATTENDU QUE la municipalité désire pour des raisons d'économie regrouper le refinancement du solde de 171 000 \$ du règlement d'emprunt 98-037 échéant le 15 mars 2010 avec le refinancement échéant le 28 juin 2010 des règlements d'emprunt 2002-072 et 2004-101;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales, en attendant le financement permanent dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à la Caisse Populaire de Joliette (Centre de service de Crabtree) de prêter temporairement à la municipalité de Crabtree les sommes nécessaires au paiement du solde règlement 98-037, et ce, jusqu'au refinancement le 28 juin 2010 et selon les besoins.

QUE le conseil autorise le maire Denis Laporte et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau à signer l'entente d'emprunt temporaire pour et au nom de la municipalité de Crabtree pour un montant de 171 000 \$.

ADOPTÉ

R 055-2010

BOURSE À SPORT ÉTUDIANT LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE Sport Étudiant Laurentides-Lanaudière organise un Gala d'excellence du sport étudiant le mercredi 19 mai 2010;

ATTENDU QUE des récompenses seront remises aux élèves athlètes ainsi qu'aux principaux acteurs du sport étudiant afin de souligner leurs performances dans quatorze catégories;

ATTENDU QU'il y a lieu d'être partenaire de cet événement en accordant une bourse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie - intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. **D'accorder** une bourse de 100 \$ qui sera remise lors du Gala d'excellence du Sport étudiant 2010 qui se tiendra le 19 mai prochain à l'école secondaire Jean-Jacques Rousseau de Boisbriand et de demander la catégorie "*L'entraîneur féminin par excellence*".

ADOPTÉ

R 056-2010

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION EN LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité adoptait le 5 mai 2008 une politique de tarification des loisirs;

ATTENDU QUE suite au non-renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité de St-Paul concernant le soccer il y a lieu de modifier la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la nouvelle politique de tarification des loisirs en modifiant les articles 7.4 et 7.5, afin qu'il se lisent comme suit :

7.4 Pour l'activité de tennis, la tarification est établie selon l'entente de partenariat que nous avons avec la municipalité de Saint-Paul et n'est donc pas concernée par la présente politique de tarification. (Voir entente de partenariat en annexe)

7.5 Pour les activités de soccer, de BMX et de baseball, la municipalité défraie 50 % du coût d'inscription directement aux participants.

ADOPTÉ

R 057-2010

DÎNER - JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES ORGANISÉE PAR L'AFEAS

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 5 billets au coût de 22 \$/billet pour le dîner de l'Afeas qui se tiendra le 6 mars 2010 à St-Ambroise.

ADOPTÉ

R 058-2010

DEMANDE DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le prêt sans frais de l'aréna pour un match opposant les professeurs aux élèves pour une activité de collecte de fonds dans le cadre du téléthon enfant soleil le dimanche 11 avril 2010 de 13 h à 15 h,

QUE soit autorisée la vente de hot-dog et breuvages à l'extérieur de l'aréna;

QUE le centre communautaire soit mis à leur disponibilité au besoin.

ADOPTÉ

R 059-2010

PRÊT D'UNE SALLE POUR L'ORGANISATION D'UN MOYEN DE FINANCEMENT POUR UN STAGE EN FRANCE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE Roxane Fleury, résidente de Crabtree et étudiante au CÉGEP régional de Lanaudière à L'Assomption en techniques d'éducation à l'enfance désire effectuer un stage en France avec 5 autres étudiantes;

ATTENDU QUE Roxane Fleury demande que lui soit prêté gratuitement le Centre communautaire et culturel, le 13 mars prochain pour

l'organisation d'un souper spaghetti comme moyen de financement pour le groupe de 6 étudiantes;

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 9 novembre 2009 la résolution R 350-2009 autorisant le prêt d'une salle pour un premier souper spaghetti, le 28 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel, le 13 mars 2010 pour la tenue d'un deuxième souper spaghetti comme moyen de financement pour un stage à Toulouse en France, aux conditions suivantes :

QUE le ménage de la salle soit effectué par l'organisme le soir même après l'événement;

ADOPTÉ

R 060-2010

ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE la MRC de Joliette dans un mémo du 11 février 2010 offre de faire un achat de groupe pour les municipalités intéressées à acquérir des composteurs domestiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'on procède à l'achat de 12 composteurs domestiques au coût de 54, 50 \$ (plus les taxes applicables);

QUE les composteurs domestiques soient offerts à la population de Crabtree au coût de 25 \$/unité en limitant la vente à un (1) composteur par résidence.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.